



Toulon Habitat Méditerranée

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Accusé de réception en préfecture
083-278300017-20251030-30102025_2569-DE
Reçu le 05/11/2025

EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 30 octobre 2025

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 18

M. MAHALI	M. CAVANNA	Mme MARTINIANI	M. SMAILI
Mme BAGHDAD	M. DE GEA	Mme MATHERON	M. STOJANOV
Mme BASS	M. GARCIN	M. RICHARD	Mme VALVERDE
Mme BERNARDINI	Mme KADDOUR	Mme RIQUELME	
Mme BOUCHKARA	M. MARKOVIC	Mme SIDI DRIS	

Absents/excusés ayant donné pouvoir : 6

M. BEN MIHOUB	à	M. RICHARD
Mme CHENET	à	Mme BAGHDAD
M. DOYER	à	M. MAHALI

M. GILLET	à	M. MAHALI
M. MORENO	à	M. CAVANNA
Mme PANAGOS	à	M. GARCIN

Absents/excusés : 3

M. DE ARAUJO	Mme FORTIAS	Mme PIN
--------------	-------------	---------

Nombre de votants (présents + représentés) : 24

DELIBERATION 25-69 LE CLEMENCEAU – Attribution local commercial n° 0006 0267 - 0006 0269 - 0006 0247 - 0006 0270 EX SPEEDWAY	N° 25-69 – LE CLEMENCEAU – ATTRIBUTION LOCAL COMMERCIAL – N° 0006 0267 – 0006 0269 – 0006 0247 – 0006 0270 - EX SPEEDWAY Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : Le local commercial sis le Clémenceau - Bâtiment B3 – Boulevard Georges Clémenceau à Toulon était loué depuis le 01 octobre 1992 à l'enseigne SPEEDWAY. Celle-ci a donné son préavis de départ et a quitté les lieux le 31/03/2025.
--	--

Des visites ont été réalisées en vue de la relocation dudit local dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Local d'une superficie d'environ 250 m².
- Prix du loyer annuel fixé à 24 948 euros hors taxes et hors charges.
- Versement d'un dépôt de garantie d'un mois de loyer hors taxes et hors charges.

Trois candidats ont adressé leur dossier de candidature à Toulon Habitat Méditerranée :

*Premier candidat :

Monsieur SELMI Rami est inscrit à l'ordre des Médecins sous le numéro 27702 depuis le 07/02/2022 (RPPS 10100577633) et exerce une activité de radiologue.

Ce dernier est ainsi candidat pour créer un cabinet de radiologie et diagnostics avec activités d'interventions (prélèvements, ponctions, IRM et scanner...)

*Second candidat :

Monsieur CHEVALIER Jehan actuellement salarié, se porte candidat pour la création d'une salle de sport spécialisée dans le CrossFit et Hyrox sous le nom de District on Crossfit Toulon. La structure pourra accueillir un public d'enfants et d'adultes et les cours se dérouleront à raison de 2 groupes de 8 à 14 personnes simultanément.

*Troisième candidat

Monsieur Jean-Enzo FILIPPO-GALANOS, N° SIREN 847648169 est gérant de la société ARES CROSSFIT à la Valette-du-Var et se porte candidat pour la création d'une autre salle de sport pour une activité d'Hyrox sous le nom d'HYROX TRAINING TOULON.

Ainsi, il est demandé au Conseil d'Administration de se positionner sur le choix des candidats par ordre de préférence et d'autoriser La Directrice Générale à signer un bail dérogatoire de 18 mois renouvelable une fois, à la suite duquel, en fonction de l'évolution, un bail commercial 3-6-9 pourrait être signé.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	24	Abstention	0	Votes contre	0
-------------------------	-----------	-------------------	----------	---------------------	----------

Article 1

SELECTIONNE la candidature de Monsieur SELMI Rami pour une activité de radiologue.

Article 2

AUTORISE la Directrice Générale à signer avec Monsieur SELMI Rami, un bail dérogatoire de 18 mois renouvelable une fois, pour le local commercial n° 0006 0267 – 0006 0269 – 0006 0247 – 0006 0270, sis le Clémenceau - Bâtiment B3 – Boulevard Georges Clémenceau à Toulon.

Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI

